

oserait aujourd'hui se charger d'une pareille entreprise?

Le clergé a la main partout. C'est lui qui a la direction des hôpitaux, des refuges, des salles d'asile, des ambulances, et nos soldats n'ont pas toujours eu à s'en louer. Un officier de l'armée de Crimée se plaignait que les sœurs dites de Charité négligeassent les malades qui ne se confessaient pas. Par la bienfaisance publique, dont l'institution est toute chrétienne, le clergé s'insinue dans l'utilité publique, dans l'industrie et le commerce. Il exerce la médecine et la pharmacie, place les domestiques, fait les accouchements. Il a des agences matrimoniales. Un de mes amis me raconte que dans l'Ouest, notamment dans les Deux-Sèvres, la médecine des sœurs a complètement évincé celle des docteurs. Elles saignent, elles ventousent, purgent, reboutent, cautérisent, *clysterium donare*, et le reste. Hier on me citait une compagnie maritime commanditée, assurait-on, par des jésuites. Que vous dirai-je? M. l'abbé Coquand, ayant mis en actions l'église de Saint-Eugène, en a été empêché, on ne sait pourquoi, par Mgr Sibour; et chacun sait que la fameuse loterie de Saint-Roch, au capital de 120,000 fr., recommandée par l'évêque de Montpellier, a reçu en outre par bref spécial l'approbation du Saint-Père. Les journaux mondains se scandalisent de ce trafic. Innocents! Leur susceptibilité fait le triomphe de l'Église : elle prouve que le siècle croit encore à la moralité de l'institution religieuse.

La République de 1848 avait suscité une foule de sociétés ouvrières, dissoutes bientôt, pour la plupart, par la misère, l'inexpérience, l'animadversion du pouvoir. Le clergé s'empare de ce levier : il a son monde à lui, ses écoles professionnelles, ses ateliers, ses magasins, au moyen desquels il réorganise de son mieux confréries et corporations. A Vesoul, tous les ouvriers sont entrés dans la confrérie de la Vierge : ils ont senti qu'il n'était pas bon pour eux de se soustraire à la protection du clergé. Le

bourgeois s'embauche à son tour : plus moyen de s'en défendre. Le négociant, l'industriel mal noté voit le vide se faire autour de lui; sa clientèle diminue, son crédit faiblit : il est perdu. Comme tout le monde enfin, le clergé spéculé; il a sa part des valeurs cotées à la Bourse, et par la Bourse, comme par l'enseignement et le pouvoir, il fait sa rentrée décisive dans le temporel. Il dispose des emplois, pensions, sinécures, bénéfices. Pour lui, préfets ni ministres n'ont de refus. Dominant par son influence spirituelle et extra-spirituelle l'ensemble des transactions, bientôt il sera en mesure de faire la loi à l'industrie et au commerce, comme il espère la faire plus tard, par la recomposition de ses propriétés, à l'agriculture. Les hommes ne lui manquent pas; il en a pour toutes les spécialités : agents d'autant plus infatigables qu'aucune affection humaine ne charge leur âme, et que dans la solitude que leur fait la religion, ils trouvent une sorte de volupté misanthropique à procurer de toutes leurs forces la défaite de la société, *Ad majorem Dei gloriam*.

Cette alliance du mercantilisme au saint ministère produit parfois des scènes comiques. Un curé de Franche-Comté... Eh! Monseigneur, vous l'avez connu : c'était M. l'abbé Petit-Cuenot, curé de Pierre-Fontaine, celui qui perdit un jour le bon Dieu dans une pile de bois. Tout le pays en a ri, comme on ne rit qu'en Franche-Comté.

M. Petit-Cuenot, outre le service de sa cure, faisait un commerce considérable de bois, pour construction et chauffage. Nul ne pouvait lui en revendre, ni sur la qualité ni sur le prix. C'était un homme hors ligne, de la force de l'ancien supérieur de votre séminaire, M. l'abbé Breuillot. Un jour, il fut appelé pour donner les sacrements à un malade qui demeurait dans une grange, loin du village. Il y avait à traverser une coupe dont il venait de se rendre adjudicataire, et où il faisait travailler les bûcherons. M. le curé, ayant expédié son malade, voulut faire une tournée

dans la coupe et compter ses *moules* : c'est le nom qu'on donne à une pile de bûches, d'environ un mètre cube. Le ciboire l'embarrassant, il le déposa dans un moule, mais avec tant de distraction, que, sa ronde finie, il ne put retrouver l'endroit et remporter le saint-ciboire. Ce ne fut que plusieurs mois après, lorsque le bois fut vendu et qu'on vint pour le charger, qu'on découvrit entre deux bûches les hosties couvertes de moisissure, à moitié dévorée par les fourmis.

Sacrilège à part (cette question ne me regarde pas), trouvez-vous, Monseigneur, ce trafic auquel se livre le clergé, chose loyale? Le proverbe dit : *Chacun son métier, les vaches sont bien gardées*. C'est de ce proverbe que la sagesse politique a déduit, en ce qui concerne l'administration et la justice, le principe qui défend le cumul, en matière électorale celui des incompatibilités, en matière de gouvernement celui de la distinction des pouvoirs. Pour ma part, je trouve ce proverbe, un peu rustique, aussi sublime que le fameux : *Aimez-vous les uns les autres*.

Comment l'Église, chargée du service du culte et de l'enseignement de la morale, à cet effet possessionnée par le pays, salariée par l'État, élevée au-dessus de la sphère des intérêts, jouissant par tous ces motifs d'une considération exagérée, d'une confiance imprudente, ose-t-elle s'immiscer dans les opérations de l'industrie et de l'échange? C'est un axiome que l'État ne peut ni ne doit par lui-même se charger d'aucune entreprise industrielle, d'aucune spéculation mercantile, intervenir, de près ni de loin, dans la production et la circulation de la richesse. Plus d'une fois, Napoléon III a déclaré, par l'organe du *Moniteur*, son intention de se conformer à cette loi. Comment l'Église, plus haut placée dans l'opinion des peuples que l'État; l'Église, que l'ancienne Constituante, en lui retirant ses biens et la soumettant au salaire, avait avertie de son incapacité de posséder et d'acquérir, serait-elle relevée d'une exclusion d'où

dépend l'ordre entier des sociétés? N'est-il pas évident que, par le seul fait de la centralisation du sacerdoce et par la nature toute spirituelle de ses fonctions, toute affaire d'intérêt traitée par un ecclésiastique, en dehors des besoins de sa consommation personnelle, est entachée d'abus? Me direz-vous, Monseigneur, par quelle direction d'intention vous justifiez votre pratique quotidienne?

Quoi! voici une corporation répandue sur toute la surface de l'empire, disposant de ressources inconnues, marchant comme un seul homme, et pour laquelle il n'est pas de secrets; cette corporation est payée pour une fonction, qui lui a été dévolue sans partage, et elle en exerce clandestinement une autre, qui paralyse la nation, qui la dépouille et la met en vasselage! Au point de vue de la constitution spirituelle de l'Église, qui a reçu, avec les clefs du ciel, le pouvoir de lier et de délier, c'est-à-dire de définir ce qui est bien et ce qui est mal, pas de doute que cette invasion sournoise du clergé dans le domaine séculier ne vous semble une œuvre sainte et glorieuse. Mais au point de vue de la conscience universelle, une pareille conduite est déloyale. Et puisque la fin ne saurait être séparée du moyen, que les deux forment un tout connexe et solidaire, comment voulez-vous que moi qui ne suis d'autre guide que la raison, sans mélange de révélation aucune, je ne dise pas que votre fin, c'est-à-dire votre Paradis, est un brigandage, et le Dieu que vous servez le Démon?

XIX. — Cependant, il faut le reconnaître, en attirant à elle la propriété, l'industrie et la rente, l'Église n'a pas seulement en vue de reconstituer la plèbe en communautés régulières et en confréries : la richesse créée, il lui faut un écoulement, sans cela à quoi bon la richesse? à quoi servirait de produire?

L'Église, de même qu'elle a sa théorie sociétaire, a donc aussi sa théorie de consommation. Dans l'ordre de la foi,

comme dans l'économie profane, la richesse et le luxe trouvent leur emploi. Mais que la chair et le sang ne se réjouissent pas ; le démon n'y gagnera rien. Le sacerdoce catholique, voué à la continence, à l'abstinence, qui souffre en regardant les plaisirs du peuple, qui soupire en voyant danser les femmes, ne permettra pas que ses ouailles s'engraissent pour l'enfer. Il saura, en étalant à leurs yeux les prodiges de l'industrie, les pousser au ciel par un sentier de ronces et de pierres.

Des richesses qu'il accumule le clergé fait deux parts, l'une destinée aux établissements religieux qui se multiplient de tous côtés, selon les vues de Benoît et d'Ignace ; l'autre réservée au culte, pour l'enivrement des imaginations populaires. Car à Dieu seul appartiennent la richesse et la gloire, *Dignus est... accipere divitiam, et honorem, et gloriam*. Il en est de l'Église et de la religion comme de la royauté : plus elle s'entoure de magnificence, plus le peuple admire ; et plus il admire, plus il adore.

Qui pourrait compter les millions qui s'engloutissent chaque année dans les fantaisies du culte ?... Je fais abstraction de ce qu'en distraient les ecclésiastiques mondains, qui profitent en passant et font profiter leurs familles de la vendange du Seigneur et du patrimoine des pauvres.

Sainte-Geneviève, 1 million.

Sainte-Clotilde, plusieurs millions.

Saint-Eugène ou Eugénie, 1,400,000 fr.

Notre-Dame, 10 millions.

Les églises de France, ensemble, et par un seul décret, 60 millions (F).

Les plus pauvres bourgades, les moindres hameaux, suivent le branle de la capitale : c'est là surtout qu'il faut étudier ce gaspillage.

Dans une commune, dont je ne cite pas le département, afin de laisser à chacun de mes lecteurs le plaisir de la reconnaître dans le sien, on bâtit une église neuve, qui

coûtera 300,000 francs. La commune n'a pas de fontaine.

Ailleurs, le conseil municipal, sous l'influence du curé, vote un beau jour 6,000 francs pour une cloche. Or la commune est endettée ; elle n'a pas de pompe à incendie, pas de lavoir couvert pour les femmes, obligées de laver leur lessive les pieds dans la boue et le corps à la pluie. Depuis cinq ans le vigneron ne récolte rien et délaisse les vignes. Sans compter qu'on n'avait pas un besoin urgent de cloche, puisque l'église en possédait une. Mais comment se passer de deux cloches, une pour les *Angelus*, l'autre pour la grand'messe ?

Dans une autre paroisse, qui compte au plus six cents âmes, et dont le budget est fort en retard, le conseil municipal, toujours sous la même influence, vote 15,000 fr. pour une maison curiale. L'ancienne, qui servait depuis deux siècles, pouvait être réparée. Mais l'archevêque entend que chacun de ses desservants ait au moins huit chambres, avec cave, grenier, cour et basse-cour, jardin, verger, aisances et dépendances. Cependant le maître d'école reçoit à peine quatre cents francs, tant de la commune que de l'État : il donne de la science pour quatre cents francs. *Ab uno disce omnes*.

Certain prélat, visitant son pays natal qu'il n'avait pas revu depuis sa promotion à l'épiscopat, s'arrête à D.... Il trouve le curé, son neveu, logé d'une manière peu digne de l'Église, et s'en plaint au préfet du département. On assure cependant que la cure était très-logeable, solidement bâtie ; jamais desservant ne s'en était plaint. A quelques jours de là, le maire de D... reçoit de la Préfecture une lettre conçue à peu près en ces termes :

« Monsieur le maire, Son Éminence Mgr le cardinal de *** , s'est plaint de la mesquinerie de votre maison curiale. Je vous invite, en conséquence, aussitôt la présente reçue, à réunir votre conseil et à voter les fonds nécessaires pour la construction d'une nouvelle cure ; faute de quoi je me verrais dans la

nécessité d'y pourvoir d'office, et d'envoyer les ouvriers. »

Je n'ai pas lu la lettre ; mais une personne qui l'avait lue me l'a rapportée, et j'ai vu travailler les maçons.

De toutes parts on relève les églises abandonnées, on restaure les chapelles, on exhume les monastères, on ressuscite les abbayes, on bâtit des cathédrales. L'or, l'argent, le bronze et l'acier ; la peinture, la statuaire, l'orfèvrerie, la tapisserie, la broderie ; les matières les plus précieuses, l'industrie, la science et l'art, tout est mis en réquisition pour décorer le culte et lui élever des monuments. Dans un département du midi, on élève sur une montagne, à la Vierge immaculée, une statue de quarante-dix pieds de haut. Les visiteurs de l'Exposition ont admiré l'horloge astronomique dont vous avez fait l'acquisition pour votre église métropolitaine : on assure qu'elle ne coûtera pas moins de 40,000 fr. Pour l'administrateur, la dépense n'était pas, tant s'en faut, de première nécessité ; mais pour l'évêque, quelle édification !

Je cite le fait suivant d'après un journal grave :

« La reine d'Espagne Isabelle II a envoyé au pape une tiare estimée 400,000 fr. Le pape lui a expédié en retour le corps de saint Félix, martyr, lequel a été ramené en Espagne par l'archevêque de Tolède, et déposé solennellement dans la chapelle du palais d'Aranjuez. »

Tandis que le ministère espagnol vend les biens de l'Église, la reine proteste de son dévouement à l'Église, et fait cadeau d'une tiare au Pape : la chère dame tient à dégager sa cause de celle de ses sujets. Il y a soixante et dix ans, cela aurait passé, en France, pour trahison ; mais ce n'est pas de quoi il s'agit. Le pape, un vieux moine exténué d'austérités, qui fait son repas d'un œuf à la coque et ne boit que de l'eau, le pape porte sur son bonnet trois couronnes. Voilà le symbole de la félicité chrétienne et de l'économie cléricale (c).

Et toutes ces prodigalités, tout cet orgueil, marié à tout

ce dénûment, afin que les Chateaubriand de l'avenir, témoins de quelque nouveau 93, écrivent des lamentations en prose poétique sur le génie chrétien, le style ogival, le son des cloches, le gâteau des rois, la procession de la Fête-Dieu, et le pauvre vicaire de campagne, cheminant à minuit par la bruyère, le sacrement dans les mains, vers le paysan moribond qui attend son Dieu sur la feuillée, pendant que sa vieille épouse lui récite les prières des agonisants ! O charlatans !....

XX. — Je me résume.

Le christianisme étant venu réformer la société, ses chefs durent comprendre que la réforme devait porter autant sur les conditions de fortune que sur la liberté des personnes. Ces termes étaient corrélatifs ; le courant de l'opinion y poussait, l'Évangile sans cela eût été boiteux.

Maintenant l'Église a-t-elle répondu à l'attente des peuples ? Comment a-t-elle compris le rôle de la richesse, les lois de sa production, de sa distribution, le rapport du travail au capital, le fonctionnement de la propriété ? Sur ces points essentiels l'Église, développant l'idée chrétienne, a-t-elle produit une théorie économique, juridique, une science morale ?

Nous connaissons la réponse.

Fidèle à son dogme, l'Église condamne la richesse, dont Dieu seul est digne, et se contente de la montrer à l'homme, dans les exhibitions du culte, comme une perspective de la céleste béatitude. Elle affirme, comme invincible et providentielle, l'inégalité des conditions ; elle fait du paupérisme un jugement de Dieu ; puis, organisant comme palliatif la charité, elle pousse de toutes ses forces, par l'agglomération des biens aux mains du clergé et de la noblesse, les masses travailleuses, partie au communisme conventuel, partie au servage ou salariat féodal.

Après avoir créé le *bon homme*, l'Église glorifie le *bon pauvre*. Une plèbe de Lazares, de Lazarilles, de Lazzaroni, à côté d'une bourgeoisie grasse, d'une aristocratie resplendissante et d'un clergé divinisé; tel est son idéal. C'est pour cela que l'Église prêche tour à tour, indifféremment, le blanc et le noir; qu'elle déclare la propriété une institution de péché, et que cependant elle soutient la propriété; qu'elle affirme la communauté comme la forme originelle, divine, de la société, et que cependant, tout en multipliant ses congrégations, ses confréries et ses couvents, elle combat avec acharnement les communistes, comme des ennemis de la famille et de la religion.

Est-ce de la justice, de la logique, que cette classification artificielle, imaginée pour le besoin de la cause religieuse, d'une nation en propriétaires, traitants, agioteurs, seigneurs, clercs, et communiens, mainmortables, serfs ou salariés. Est-ce seulement de la bonne foi?

Le Décalogue avait dit en deux mots *Tu ne tueras pas, tu ne voleras pas*. Il appartenait à la théologie chrétienne de rechercher si la servitude, même déguisée sous le nom de salariat, n'était pas une manière indirecte de tuer le corps et l'âme; si le salariat n'impliquait pas spoliation du travailleur, usurpation à son détriment par le capitaliste-entrepreneur-propriétaire. La théologie n'a point étendu de ce côté ses recherches: l'idée qui l'inspirait ne le souffrait pas. Elle s'est tenue à la lettre qui tue; elle a négligé l'esprit qui fait vivre.

L'Église est incapable, de par sa morale et son droit canon, de marquer les limites du *tien* et du *mien*: de là ces étranges solutions des casuistes, dont l'auteur des *Provinciales* aurait accusé l'Église tout entière, et non pas les Jésuites, s'il eût été de bonne foi. Pascal philosophe pouvait avoir une notion de la justice et de la propriété; Pascal chrétien ne le pouvait pas. Il n'avait qu'à jeter les yeux sur la *communauté* de Port-Royal, écouter ce qui s'y

prêchait sur l'indignité de l'homme et l'inégalité des conditions, pour s'en convaincre.

Du reste, telle est ici la discipline de l'Église, telle sera celle de toute corporation religieuse.

La religion, quelle qu'elle soit, ayant pour but de servir de principe, de moyen et de sanction à la Justice; faisant découler la Justice de son dogme, créant une église à l'effet de propager le dogme et d'y ramener incessamment la morale, la religion, dis-je, implique, dans l'âme du fidèle, la subordination du droit à la foi, de la raison à l'autorité, de la personnalité à la communauté, partant la destruction de la Justice. Car la Justice, de même que la religion, n'est rien si elle n'est tout: d'où cette conséquence, que comme la Justice s'étiolé à l'ombre de la religion, tout de même la religion s'annihile sous l'autocratie de la Justice. Les églises prétendues réformées en fournissent un exemple. Là, le dogme ayant été dissous par le libre examen, et l'enseignement de la morale ramené aux principes de la pure raison, le ministère évangélique n'est plus qu'un professorat humain, une école scientifique, dont l'autorité, la religion, le Dieu, est la conscience de l'auditeur. C'est ce que le cardinal Maury a parfaitement démontré, à propos de Massillon, dans son *Essai sur l'éloquence de la chaire*, quand il a fait voir par l'exemple de Bossuet, de Bourdaloue, de Fénelon et de tous les grands sermonnaires, que la morale ne pouvait être séparée du dogme, à peine de suicide pour l'Église et le christianisme.

CHAPITRE V.

Principes de la Révolution sur la répartition de la richesse. — Accord des lois de l'Économie et de la Justice: L'ÉGALITÉ.

XXI. — Je vous ai dit, Monseigneur, comment m'étaient venus mes premiers doutes, tant sur la constitution écono-

mique de la société que sur l'explication transcendante qu'en fournit l'Église. Je m'en vais à présent vous dire comment je suis arrivé à la découverte d'un principe qui, sans emprunter rien à l'hypothèse religieuse, lui étant même diamétralement opposé, me paraît satisfaire tout à la fois la Justice de l'homme et la raison des choses.

Écoutez d'abord mon biographe. Mon biographe, Monseigneur, j'ai le droit de dire que c'est vous.

« La détresse de la famille augmentait de jour en jour, et Pierre-Joseph, au lieu de puiser au logis des principes de résignation et de patience, n'y trouvait que l'amertume de la plainte, le blasphème et le désespoir sombre. La parole du Christ n'avait point d'écho dans cette maison désolée. Au lieu de regarder le ciel on regardait la terre... On y voyait des riches... Proudhon mangea le pain de l'envie. »

Pour obtenir ces détails d'intérieur, dont la date remonterait à trente-cinq ou quarante ans, il faut que vous ayez établi une enquête et interrogé tous les vieux dévots de la paroisse. Mais passons.

Le pain de l'envie! Ceci n'est pas tout à fait exact. Et si habile que votre doctrine d'inégalité vous ait fait à préjuger les sentiments du pauvre et ses secrets murmures, j'ose dire, Monseigneur, que l'expérience vous en aurait encore appris davantage. Laissez-moi vous renseigner au juste sur ce qui se passe dans la cervelle d'un enfant pauvre, lorsque par hasard il est de force à raisonner sur sa pauvreté.

J'ai été baptisé dans l'Église catholique, puis, et dans une large mesure, élevé par elle. Le point de départ de mon éducation, sur le sujet qui nous occupe, a donc été la distinction des classes, en autres termes l'inégale répartition de la richesse. Principe malsain, dont l'influence cause la perte de milliers d'âmes, et que l'Église devrait poursuivre à l'égal de l'idolâtrie et de l'hérésie.

Le premier sentiment que m'inspira le spectacle de mon

infériorité relative fut la honte. Je rougissais de ma pauvreté comme d'une punition. Je sentais confusément la vérité du mot de la vieille femme, que *pauvreté n'est pas vice, mais est pis*; qu'elle nous rabaisse, nous avilit, et petit à petit nous rend dignes d'elle.

Ne pouvant vivre avec la honte, l'indignation succéda. D'abord ce ne fut qu'une noble émulation de m'élever, par mon travail et mon intelligence, au niveau des heureux : tant il est vrai qu'il n'est pas une passion qui, prise dans une certaine mesure et par un certain biais, ne puisse devenir vertu. Mais le calcul m'eut bientôt démontré qu'en restant dans ma sphère d'ouvrier je ne deviendrais jamais riche : alors l'émulation se changea en colère, et la colère me conduisit, vous devinez où, à rechercher, un peu mieux que ne l'avait fait Rousseau, l'origine de l'inégalité des conditions et des fortunes.

Un autre se fût fait contrebandier ou rat de cave : les plus lâches, les plus sensuels, se font voleurs. Je résolus d'étudier à fond, pièce à pièce, cette machine économique qu'absolvait l'Église, et qui produisait fatalement, selon J.-B. Say et Destutt de Tracy, l'inégalité. Savoir c'est posséder, me dis-je, puisque science, c'est richesse et capital; avec la science, j'aurai ma part. Et je me promis bien, si je parvenais à savoir quelque chose, de n'être point avare de mes découvertes : car donner c'est encore posséder, c'est le *nec plus ultra* de la possession.

Je commençai donc par rejeter de ma croyance la morale chrétienne et toute espèce de morale, prenant pour règle de ne reconnaître comme *bien* ou *mal* que ce que ma conscience, assistée de ma raison, m'aurait démontré clairement être tel, cherchant en moi-même, comme avait fait Descartes pour la métaphysique, le principe premier des lois, l'*aliquid inconcussum* sur lequel je pourrais fonder l'édifice de mes droits et de mes devoirs, me conformant du reste, dans toute ma conduite,